LETTRE D'ENTENTE

Entre

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (« l'Université »), d'une part

et

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA (AFPC) / SYNDICAT DES ÉTUDIANT-E-S EMPLOYÉ-E-S DE L'UQAM (SÉTUE) (« le Syndicat »)

OBJET : RÈGLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2020-2024 – MODALITÉS DE VERSEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE

ATTENDU que la convention collective intervenue entre les parties est expirée depuis le 31 décembre 2019;

ATTENDU que les parties ont conclu une entente de principe pour le renouvellement de cette convention collective qui sera en vigueur en date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU que dans leur entente de principe, les parties se sont entendues sur le versement d'un montant forfaitaire représentant les augmentations salariales entre le 1er avril 2020 et la date de la signature de la convention collective, suivant des modalités qui restaient à définir;

ATTENDU les discussions entre les parties afin d'établir ces modalités;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le montant forfaitaire à verser correspond à la valeur des augmentations salariales négociées pour la période du 1er avril 2020 jusqu'à la date de la signature de la convention collective sur le salaire (incluant les avantages sociaux) payé à toutes les personnes étudiantes salariées durant cette période.

2. Les personnes étudiantes salariées ayant droit à la répartition de ce montant forfaitaire sont celles ayant eu un contrat actif entre le 1er septembre 2021 et la date de signature de la convention collective (ci-après « personnes étudiantes salariées admissibles »).

3. Chaque personne étudiante salariée admissible aura droit à un pourcentage sur les gains qu'elle a réalisés dans chaque cycle durant la période mentionnée au paragraphe 1 établi de la façon suivante :

Cycle d'études	Formule calcul %
1er cycle	[(F/Y)/A]
2e cycle	[(F/Y)/B]
3e cycle	[(F/Y)/C]

- F = montant forfaitaire total à distribuer;
- Y = nombre total d'heures travaillées par toutes les personnes étudiantes salariées admissibles entre le 1er avril 2020 et la date de la signature de la convention collective;
- A = taux horaire du premier cycle (incluant les avantages sociaux);
- B = taux horaire du deuxième cycle (incluant les avantages sociaux);
- C = taux horaire du troisième cycle (incluant les avantages sociaux).

4. L'UQAM s'engage à effectuer les versements par dépôt direct aux personnes étudiantes salariées admissibles dans un délai de trois mois suivant la fin du trimestre d'hiver 2022, à condition que la personne étudiante salariée soit dûment inscrite au dépôt bancaire. À défaut, un chèque lui sera transmis à sa dernière adresse connue.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, ce 9e jour de mars 2022.

POUR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Magda Fusaro
Magda Fusaro (9 Mar 2022 16:52 EST)

Magda Fusaro
Rectrice

Louis Baron
Vice-recteur au Développement humain et organisationnel

Josée S. Lafond
Josée S. Lafond (9 Mar 2022 17:05 EST)

Josée Lafond
Doyenne - Professeure titulaire

Melanie Tessier
Melanie Tessier (9 Mar 2022 17:10 EST)

Mélanie Tessier
Directrice adjointe
Service du personnel cadre et de soutien

Valérie Courval

Valérie Courval
Conseillère gestion des ressources humaines

Antoine Goutier (9 Mar 2022 17:14 EST)

Antoine Goutier
Directeur
Bureau d'évaluation et d'analyse financières
Bureau de la recherche institutionnelle par intérim

Jonathan Giguère (9 Mar 2022 17:17 EST)

Jonathan Giguère
Directeur du Bureau des affaires étudiantes
Services à la vie étudiante

POUR l'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA (AFPC) / SYNDICAT DES ÉTUDIANT-E-S EMPLOYÉ-E-S DE L'UQAM (SÉTUE) :

Yvon Barrière (9 Mar 2022 16:24 EST)

Yvon Barrière
Vice-Président Exécutif AFPC, Région du Québec
Alliance de la Fonction Publique du Canada

Mélanie Desrosiers (9 Mar 2022 16:27 EST)

Mélanie Desrosiers
Conseillère syndicale régionale et négociatrice
Alliance de la Fonction publique du Canada

Aboubacar Malam Chaibou Garba (9 Mar 2022 16:34 EST)

Aboubacar Malam Chaibou G.
Responsable à la convention collective
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM

Carl Robichaud (9 Mar 2022 16:36 EST)

Carl Robichaud
Responsable des finances
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM

Samuel Lamoureux (9 Mar 2022 16:38 EST)

Samuel Lamoureux
Membre du comité de négociation
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM

Renaud Béland
Renaud Béland (9 Mar 2022 16:39 EST)

Renaud Béland
Responsable aux affaires externes
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM

Béatrice Le Tellier
Béatrice Le Tellier (9 Mar 2022 16:40 EST)

Béatrice LeTellier
Membre du comité de négociation
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM

Camille Pratt-Dumas
Camille Pratt-Dumas (9 Mar 2022 16:41 EST)

Camille Pratt-Dumas
Membre du comité de négociation
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM

Léo Y. Henni (9 Mar 2022 16:42 EST)

Léo Henni
Membre du comité de négociation
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM

Nour Benghellab (9 Mar 2022 22:45 GMT+1)

Nour Benghellab
Membre du comité de négociation
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM

Janie Beauchamp
Janie Beauchamp (9 Mar 2022 16:47 EST)

Janie Beauchamp
Permanente - Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM
Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM